

ARRETE N° 41/2025

RUE BARREE - LIVRAISON DE BOIS RUE DU VAL

Le Maire de la Commune de Saint-Julien-sur-Cher,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,

Vu la demande en date du 06 Octobre 2025 présentée par Mme THUAULT Martine,
domiciliée 5 rue Nationale à Saint-Julien-sur-Cher,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour assurer la sécurité,
Vu l'intérêt général,

AR R E T E

Article 1 : En raison d'une livraison de bois le Mercredi 12 Novembre 2025, la circulation sera interdite :

- rue de Val
- rue des Dames du n° 8 au n° 10

Article 2 : Le stationnement sera interdit le Mercredi 12 Novembre 2025 de 7h00 à 12h00 rue du Val.

La circulation sera déviée par la rue du Bac.

Article 3 : Dans la mesure où l'état d'avancement de la livraison le permettra, la circulation pourra être rétablie sans préavis. Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier. Les requérants et la brigade de gendarmerie seront chargés du présent arrêté.

Fait à Saint-Julien-sur-Cher, le 07/10/2025

Le Maire,
Romain SOURIOUX

